

Des anciens Bernardins à la nouvelle Académie catholique de France

Emmanuel Macron a choisi le 9 avril dernier de s'exprimer devant la Conférence des évêques catholiques de France dans un ancien couvent dit le « collège des Bernardins ».

Ce bâtiment accueillait depuis le XIII^e siècle et jusqu'à la fin du XVIII^e des moines cisterciens et des étudiants en théologie. Il ne rassemblait que quelques moines quand l'Assemblée Constituante la sécularisa en 1790. Tout au long du XIX^e il servit tour à tour de prison, de grenier à sel, et enfin, de caserne de pompiers.

La Ville de Paris cherche alors à se débarrasser d'un bâtiment délabré et instable (des fondations reposent sur les alluvions d'un bras de la Bièvre).

L'archevêché de Paris dirigé par le cardinal Lustiger se porte alors acquéreur. La transaction est opérée sous le mandat du maire PS de la ville, Bertrand Delanoë, dont les sentiments cathophiles sont connus. Les travaux de restauration, extrêmement coûteux, sont pris en charge en commun par l'association diocésaine par les collectivités publiques, région d'Île-de-France et Ville de Paris ainsi que par l'État, au nom de la préservation d'un édifice historique. Agrandi en cette occasion, il s'étend désormais sur 5000 m² de surface utile.

L'archevêché en possession du site donne à l'ancien collège des Bernardins l'appellation d'« Académie catholique de France ». Outre des manifestations cultuo-culturelles, six départements d'études de l'École cathédrale s'y implantent:

- économie, hommes et société
- société, liberté et paix
- judaïsme et christianisme
- la parole des arts
- éthique biomédicale

Les personnes fréquentant ces départements appartiennent très souvent aux courants les plus conservateurs de l'Église catholique, notamment en ce qui concerne les questions de bioéthique. L'« École cathédrale » tend à promouvoir la présence de prêtres et de croyants dans l'enseignement, la recherche et les milieux artistiques.

L'Académie catholique de France, au 16 de la rue de Poissy, profite de la proximité territoriale de la cathédrale Notre-Dame et de ses bureaux adjacents, de son parvis rebaptisé « Jean-Paul II » sous la mandature municipale de Delanoë et du pont de l'archevêché (sous-titré « Jean-Marie Lustiger » à la même période). L'ensemble immobilier de la rue de Poissy et son environnement mi-public mi-confessionnel forme un embryon de cité épiscopale comme il en existait sous l'ancien régime dans de nombreuses villes.

Alain Vivien